



ASSEMBLEE GENERALE D'HIVER

CONVOCATION

VENDREDI 22 NOVEMBRE 2024 À 19H00

AUDITORIUM DU COLLÈGE KARINE RUBY
110 RUE DES ALPES - ST PIERRE EN FAUCIGNY

EMARGEMENT DÈS 18H00

POUVOIR

A ATTRIBUER A UN(E) LICENCIÉ(E) DU CLUB | IMPOSSIBILITÉ DE REPRÉSENTER UN AUTRE CLUB.

PRÉSENCE OBLIGATOIRE | AMENDE EN CAS D'ABSENCE

JE SOUSSIGNÉ(E)
PRÉSIDENT(E) DU CLUB DE
DONNE POUVOIR À M/MME.

DE ME REPRÉSENTER À L'ASSEMBLEE GENERALE D'HIVER 2024 DU DISTRICT
ET D'Y REMPLIR TOUTES LES OBLIGATIONS DU REPRÉSENTANT DU CLUB.

CHAQUE CLUB DOIT ÊTRE REPRÉSENTÉ PAR SON PRÉSIDENT MUNI DE SA LICENCE, OU EN CAS D'EMPÊCHEMENT PAR UN MEMBRE MAJEUR LICENCIÉ DE SON CLUB, MUNI LUI-MÊME DE SA PROPRE LICENCE ET DU POUVOIR SIGNÉ DE SON PRÉSIDENT.

FAIT À :

SIGNATURE/TAMPON DU CLUB :





ORDRE DU JOUR

- ACCUEIL PAR LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES OU SON REPRÉSENTANT
- ALLOCUTION DU PRÉSIDENT, DENIS ALLARD
- ANNONCE DU QUORUM
- APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE L'AG D'ÉTÉ DU 22 JUIN 2024
- PRÉSENTATION ET APPROBATION DU COMPTE DE RÉSULTAT ET BILAN FINANCIERS AU 30 JUIN 2024
- RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
- AFFECTATION DU RÉSULTAT
- INTERVENTION DU DOCTEUR CHARLES MERCIER GUYON
"LA COMMOTION CÉRÉBRALE CHEZ LES FOOTBALLEURS"
- INTERVENTION DE L'ÉQUIPE TECHNIQUE
FOOT LOISIR ET FOOT SANTÉ / NOUVELLES FORMATIONS DES ÉDUCATEURS BÉNÉVOLES
- INFORMATIONS DES COMMISSIONS
- COMMUNICATION DU PRÉSIDENT DE L'ADOT 74
- ALLOCUTION DES PERSONNALITÉS
- REMISE DE MÉDAILLES
- CLÔTURE DE L'AG
- VIN D'HONNEUR | BUFFET

